

Relevé de conclusions – CTA du 16 janvier 2015

1- Postes non enseignants

Il est prévu pour la rentrée 2015, la création de :

- 12 emplois administratifs : 7 en EPLE et 5 au Rectorat ou DSDEN (uniquement pour compenser des surnombres)
- 12 emplois de CPE : mais une seule vraie création pour le nouveau collège des Landes, les autres n'étant que des compensations pour des surnombres déjà implantés.
- 2 emplois d'infirmiers
- 1 emploi de médecin scolaire

Motion déposée par la FSU et votée à l'unanimité :

« Alors que la Ministre déclare vouloir renforcer les valeurs de la République au sein de l'école, et notamment celle de la laïcité, du vivre ensemble, les représentants des personnels déplorent l'absence de créations de postes d'Assistants sociaux, de COP, et une création très insuffisante pour les CPE et les Administratifs. Seul le renforcement des équipes pluri professionnelles au sein de s établissements scolaires permettrait de lutter efficacement contre l'échec scolaire et les sorties précoces et sans qualifications de nombreux jeunes issus des zones défavorisées. »

2- Répartitions moyens enseignement

Nous sommes dans le cadre de la mise en place de l'**Allocation Progressive des Moyens**, nouveau dogme ministériel, ce qui implique notamment **plus de seuils, même pas pour des effectifs maximum**. Ce sont les DASEN qui décideront des critères de répartition, critères sur lesquels nous n'avons aucune information. A voir dans les CTSD.

1^{er} degré

	24	33	40	47	64	Académie
Postes	- 8	+ 103	+ 7	+ 10	+ 1	+ 113
P/E (Postes / Elèves)	5,39	5,03	5,20	5,28	5,36	5,17

Rappel : Le P/E moyen national est de 5,24

2nd degré

- Il y a 118 postes en plus pour l'académie dont 112,5 pour les établissements.
- Calcul d'un H/E (Heures / Élevés) englobant HP (Heures Postes) et HSA par niveau (Collèges, lycées, LP).
- Les heures sont réparties par département et par niveau. Elles ne sont pas fongibles entre les niveaux. A l'intérieur de chaque niveau, c'est le DASEN qui décide. Le Recteur a choisit de privilégier les collèges. Cela se fait surtout au détriment des LP. Si un cadrage académique existe pour les lycées et LP, il n'en est pas de même pour les collèges pour lesquels il n'y a aucun indicateur. Nous avons demandé une communication précise de la part des DSDEN sur les critères. Quid de l'indicateur (Revenu fiscal) du MEN ?
- Les 3040 IMP (Indemnités pour Missions Particulières) ne sont plus des décharges de service mais comme des HSA. Elles dépendront pour 2206 des choix internes à l'établissement et pour 834 des missions définies au niveau académique. Elles sont loin de couvrir les besoins. Une circulaire de cadrage est attendue.

Remarque : avec l'absence de seuil maximum, le recours au CHSCT sera un outil syndical important pour éviter les débordements qui ne manqueront pas de se produire.

Deux votes unanimes contre les répartitions obligent le Recteur à reconvoquer le CTA. Il ne présidera pas ce second CTA. Ce sont les mêmes répartitions qui seront présentées.

3- Transformation d'un LP en LPO

Le LP Jean Monnet de Libourne est transformé en LPO. Pas soumis au vote !

4- Création d'ULIS

- A nouveau 10 ULIS sont créés (7 en Gironde, 2 dans les Landes et 1 en Dordogne). L'argument avancé pour expliquer les déséquilibre de territoire est les points de tension locaux et la continuité du primaire.

5- Liste des écoles en REP

Le Recteur affirme que la liste est définitive et qu'il n'y sera plus touché mais prétends que le dialogue est ouvert avec les DASEN qui expliciteront les critères de choix en CTSD. Un vrai dialogue de sourd et une caricature de dialogue social.